

COMMUNE DE MONTMEYRAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 septembre, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 13 septembre

**Présents (19) :** Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Vincent CAUSSE, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Maud SARMEO, Alain TERRAIL, Isabelle VATANT

**Absents ayant donné pouvoir (1) :** Carole De JOUX (procuration à Amélie RAVEL)

**Absents (3) :** Christine CAUSSE-LAMBERT, Laetitia CHALLANCIN, Laurent TERRAIL (excusé)

**Secrétaire de séance :** Christine FIGUET, assistée de Simon TERRAIL, Directeur Général des Services.

**DELIBERATION N°2024/32 : Modification du tableau des emplois**

Vu le code général de la fonction publique territoriale

Vu la délibération n°2024/24 du 27 juin 2024 portant modification du tableau des emplois

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de créer et/ou supprimer des emplois permanents

Considérant la nécessité de corriger la quotité horaire de 2 postes d'ATSEM

Considérant le départ dans le cadre d'une mutation d'un agent du service périscolaire et de la réorganisation de ce service

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE de modifier le tableau des emplois comme suit :

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 026-212602064-20240926-2024\_32-DE

3009 9/2024

SLOW

Emploi	Grade	Quotité (h/sem)	Action	Date d'effet
ATSEM	ATSEM	31,71	Suppression	01/10/2024
ATSEM	ATSEM	31,71	Suppression	01/10/2024
ATSEM	ATSEM	31,62	Création	01/10/2024
ATSEM	ATSEM	32,45	Création	01/10/2024
Animateur	Adjoint d'animation	29,51	Suppression	01/10/2024
Animateur	Adjoint d'animation	28	Création	01/10/2024

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	19
Conseillers-ères représenté-e-s	1
Ayant voté pour	20
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

MONTMEYRAN, le 26 septembre 2024

Le Maire  
Olivier ROCHAS

Le secrétaire de séance  
Christine FIGUET



*La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.*